

N/REF : 29/08/2025 16H48 C:000053 I:00239
V/REF : AC/C26860
V/Email reçu le Vendredi 29/08/2025 a 16H48

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. HCH
IMMEUBLE : HAUTES CHALAIS -HCH
SQUARE DES HAUTES CHALAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le

04 Septembre 2025

Référence Marché: 024071-ELT-001-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 53 CHALAIS - MR TERCHOUNIN 07 67 00 20 71
LOGEMENT N° 004947, PORTE N°11, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : URGENT - PLUS D'ÉLECTRICITÉ DANS LE LOGEMENT
Donneur d'ordre : Mme M LE ROUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 29/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE PANNE ELECTRIQUE
CONSTAT : UNE COMMANDE DE LA CHAUDIERE MAL BRANCHÉE ET PROVOQUE
UN COURT CIRCUIT
MISE HORS TENSION ELECTRIQUE
DEPOSE INTERRUPTEUR
DEPOSE FUSIBLE DEFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN NOUVEAU FUSIBLE
REPOSE INTERRUPTEUR
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 01/09/25 a 10H57 Mme M LE ROUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	ELT068-Rempl.Cartouches/fusibles	1	8,00		8,00
1,00	ELT049-Ff Vérification sécurité élect.T1	1	100,00		100,00
TOTAL H.T.					108,00
T.V.A. a 10,00%					10,80
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>118,80</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.